

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, lundi 11 janvier

Ouverture des concours de la magistrature DEVENEZ MAGISTRAT, SOYEZ AU CŒUR DE LA JUSTICE !



Devenir magistrat, c'est exercer un métier à haut niveau de responsabilité, avec de multiples perspectives d'évolution. Devenir magistrat, c'est également prendre part aux débats de la société et être en prise directe avec les enjeux qui l'animent. L'inscription aux concours d'accès à l'École nationale de la magistrature (ENM) est accessible [ici](#) du 11 janvier 2021 au 12 mars 2021.

Une fonction essentielle

Défenseur de l'intérêt général, garant du droit et des libertés, le magistrat exerce un **métier d'excellence à la fois passionnant et exigeant**. Ancré dans la vie de la cité, il rend la justice, ou défend les intérêts de la société **au nom du peuple français**. En prise directe avec le quotidien des citoyens, ce métier comporte **une grande dimension humaine, sociale et intellectuelle**. Il requiert **rigueur, écoute et éthique**.

Différents concours pour une meilleure accessibilité

En 2020, la réforme des concours a permis de prendre en compte la pluralité des profils des candidats. Les concours comprennent moins d'épreuves, intègrent des matières au choix et privilégient les cas pratiques. Ils valorisent **les parcours professionnels pour les 2^e et 3^e concours** et la **capacité de raisonnement** des candidats.

Une voie d'accès adaptée pour chaque profil de candidat

Vous disposez d'une connaissance pointue du droit, d'une aptitude à décider et d'une grande capacité d'écoute, trois concours vous sont proposés. Ils s'adressent à des profils divers :

- ⇒ **Le 1^{er} concours** est destiné aux titulaires d'un diplôme de niveau Bac+4 âgés de 31 ans au plus : c'est la voie d'accès principale à la magistrature.
- ⇒ **Le 2^e concours** s'adresse aux fonctionnaires ou agents publics exerçant depuis au moins 4 ans âgés de 48 ans et 5 mois au plus, qu'ils soient greffiers, lieutenants de police, inspecteurs du travail, professeurs, etc.
- ⇒ **Le 3^e concours** est dédié aux candidats justifiant d'au moins 8 ans d'activité dans le secteur privé âgés de 40 ans au plus et leur permet de se reconvertir professionnellement au sein de la magistrature.

Vous pouvez candidater sur enm.justice.fr ou par envoi postal en LRAR à l'aide du formulaire d'inscription disponible auprès de l'ENM. Les épreuves d'admissibilité des trois concours se dérouleront du 31 mai au 4 juin 2021.

Voir le film [« Soyez au cœur de la Justice, devenez magistrat »](#)
Plus d'informations sur LaJusticeRecrute.fr
Pour s'inscrire